



POLITIQUE D'IMPARTIALITE

VERA Conformité, organisme d'évaluation de la conformité et de certification s'engage à fournir des services transparents, neutres, indépendants et compétents qui révéleront la **VERA** cité de ses services et ajouteront de la valeur à ses clients. Le système de management de **VERA Conformité** est établi, maintenu et amélioré en permanence conformément aux exigences des normes d'accréditation et autres exigences légales et réglementaires applicables à l'ensemble de ses processus de services.

VERA Conformité, veille à ce que toutes les situations possibles de « conflit d'intérêts » découlant de ses activités soient identifiées et résolues rapidement et efficacement.

En effet, chez **VERA Conformité**, l'impartialité n'est pas un vain mot, elle représente ce qu'il y a de plus important à respecter lorsque chacun d'entre nous doit effectuer ses missions au quotidien. Nos processus de fonctionnement et de prise de décisions doivent incontestablement être exempts de toutes situations de pressions ou de conflit d'intérêt.

Nous avons identifiés les situations pouvant porter atteintes à notre impartialité et déployés des actions et des dispositifs afin d'éliminer le risque de cotoyer, vivres ou subir ses situations. Nous nous engageons à revoir périodiquement autant que nécessaire cette analyse et nous la tenons à disposition des parties intéressées qui souhaitent la consulter. Nous la présentons notamment au Comité de préservation de l'impartialité, conformément aux exigences de la norme ISO/CE17021-1.

Afin de garantir cette impartialité, les responsables, collaborateurs et prestataires de **VERA Conformité** doivent signer un **Engagement de confidentialité, d'impartialité et de non-conflits** de manière périodique et respecter notre code éthique. Les personnes intervenant dans le processus de certification doivent pouvoir agir sans qu'aucune influence ou pression ne vienne perturber leur jugement. Lorsqu'un risque apparaît, chacun a le devoir d'informer l'organisme en s'adressant à son responsable hiérarchique, à la direction de **VERA Conformité** ou au Comité de préservation de l'impartialité.

Aussi, **VERA Conformité** s'interdit d'intervenir ou de proposer les prestations suivantes :

- L'accompagnement dans la mise en place des systèmes de management qualité de futurs candidats à la certification auprès de notre organisme.
- La réalisation d'audits internes des systèmes de management de nos clients certifiés,
- La certification d'un autre organisme de certification.

Cette interdiction ne touche pas la réalisation de formations ou de pré-audits (ou audits à blanc), nos formations peuvent être intra ou inter et doivent apporter des réponses génériques aux problématiques des organismes concernés et non des solutions spécifiques.

Nous nous engageons à tous les niveaux à respecter le principe d'impartialité, avant ou pendant la période de certification, de la façon la plus transparente : choix de la portée, choix de l'équipe d'audit ou des formateurs, réalisation des audits, attribution, suspension et retrait des certificats.

Je m'engage personnellement à améliorer nos dispositions et encourage nos parties intéressées à s'impliquer dans cet objectif d'impartialité en respectant l'ensemble des procédures définies et en validant les engagements nécessaires. L'organisation mise en place se doit de créer et maintenir un environnement où chaque employé contribue à tous les aspects de nos processus d'affaires et s'efforce de s'améliorer continuellement pour répondre aux attentes de nos clients.

Prénom Nom	Date	Signature
Karim BENAFFANE	28 Mars 2022	